

Bpifrance
DR ILE DE FRANCE EST
38 RUE ROGER SALENGRO
94120 FONTENAY SOUS BOIS
01 48 15 56 55
01 41 79 94 75

BIOPHYTECH
Monsieur OLIVIER BESNARD
PRESIDENT
7 AVENUE DE L'ATLANTIQUE
91940 LES ULIS
FRANCE

Référence : 4050420/1 CP#5581590
Affaire suivie par : JEAN FRANCOIS JUNG
- jf.jung@bpifrance.fr

FONTENAY SOUS BOIS, le 13/04/2023

Monsieur,

Vous avez présenté à Bpifrance une demande de soutien financier pour le projet d'innovation dont l'objet résumé est : **Développement de produit biologique de contrôle des maladies des épis de blé, par la mise en oeuvre de formules innovantes à base de Trichoderma et/ou de ses métabolites..**

Nous avons le plaisir de vous faire part de notre accord pour une aide d'un montant de 90 000 euros, sous forme de Subvention, dans le cadre du plan Deeptech financé par le Programme France 2030 lancé par l'Etat.

Vous trouverez en annexe le détail et les modalités de l'aide.

Cet accord est valable pour une durée de 6 mois à compter de ce jour.

Notre service de gestion se tient à votre disposition pour vous fournir toute précision utile et vous adressera prochainement votre dossier contractuel. Ses coordonnées sont les suivantes :

Bpifrance
SERVICE INNOVATION, IMMATERIEL ET INTERNATIONAL
38 RUE ROGER SALENGRO
94120 FONTENAY SOUS BOIS
01 48 15 56 55

Nous vous informons que dans l'hypothèse où nous constaterions que toute pièce fournie ou information communiquée dans le cadre de la présente demande de financement s'avèrerait inexacte, le présent accord de financement pourra être rétracté à tout moment avec effet immédiat.

Nous vous souhaitons pleine réussite dans la réalisation de votre projet et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

GABRIELLE LEFEVER
Déléguée Innovation

PJ : Fiche de décision
Annexe financière innovation

**DECISION D'OCTROI D'UNE AIDE
ACCORD**

DR ILE DE FRANCE EST

Dossier n° 4050420/1

Chargé d'affaires : JEAN FRANCOIS JUNG - Tél :

Subvention

Bénéficiaire : BIOPHYTECH

Financé par : MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE I

PROGRAMME

Programme : DEEP TECH

Adossement Réglementaire : Aide à la RDI

Objet du programme : Développement de produit biologique de contrôle des maladies des épis de blé, par la mise en oeuvre de formules innovantes à base de Trichoderma et/ou de ses métabolites.

Montant du programme présenté (HT)	Dépenses retenues (HT)	Montant de l'aide	Taux d'aide
148 400 €	138 400 €	90 000 €	65.02 %

Date de réception du dossier : 01/02/2023

Date de prise en compte des dépenses : 01/03/2023

Date de fin de programme : 01/08/2024

MODALITES DE VERSEMENT

Montant	Date prévue	Conditions préalables aux versements
63 000 €	01/05/2023	
27 000 €	01/08/2024	

ANNEXE GESTION D'UNE AIDE A L'INNOVATION ACCORD
--

DR ILE DE FRANCE EST

Chargé d'affaires : JEAN FRANCOIS JUNG - Tél :

Dossier n° 4050420/1

Décision n° 1328660 du 13/04/2023

Subvention

Bénéficiaire :	BIOPHYTECH
Objet du programme :	Développement de produit biologique de contrôle des maladies des épis de blé, par la mise en oeuvre de formules innovantes à base de Trichoderma et/ou de ses métabolites.
Type de programme :	DEEP TECH
Financé par :	MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE I
Convention OSR gérée :	FGI / PIA4 AGI SUB / FGI PIA4 AIDES GUICHET INNOVATION SUB / FGI PIA4 AGI BFTE SUB / FGI PIA4 AIDES GUICHET INNOVATION SUB / Produits : Subvention
Type d'opération :	Faisabilité création, p. morale
Contexte de l'opération :	BFT Emergence
Caractéristiques de l'opération :	Sans objet
Catégorie de recherche :	Non applicable



Annexe financière

(dépenses à engager dans le cadre du programme)

Raison sociale entreprise bénéficiaire : BIOPHYTECH

Réservé Bpifrance

Numéro DC : 4050420

Durée du programme (délai complémentaire inclus) : 17 mois

MONTANTS EN EUROS HORS TAXES

									RESERVE BPIFRANCE						
		DEMANDE DE L'ENTREPRISE							RETENU PAR BPIFRANCE						
									ETAPE 1						TOTAL
Nature des dépenses	Détail complémentaire	Période du 01-mars-23 au 31-juil.-24			Période du au			TOTAL <i>Entreprise</i>	Période du 01-mars-23 au 01-août-24						
		Nom phase			Nom phase				RI			DE			
		Prix de l'heure (1)	Nb H.	Montant	Prix de l'heure (1)	Nb H.	Montant		Prix de l'heure (1)	Nb H.	Montant	Prix de l'heure (1)	Nb H.	Montant	
Frais de personnel existant:															
Dirigeant/créateur	Gérant/directeur R&D et directeur technique	35	688	24 000			-	24 000			-	35	688	24 000	24 000
Ingénieur	2 ingénieurs agronomes développements des essais	23	1 391	32 000			-	32 000			-	23	1 391	32 000	32 000
Post doctorant	Chercheur mise au point des formulations et sceening moléculaire	23	1 043	24 000			-	24 000			-	23	1 043	24 000	24 000
Technicien	Réalisation des tests qualité	12	1 043	12 000			-	12 000			-	12	1 043	12 000	12 000
Frais de personnel recruté pour le projet:															
S/T FRAIS DE PERSONNEL		92 000			-			92 000	-			92 000			92 000
Frais généraux forfaitaires (20% des frais de personnel)		18 400			-			18 400	-			18 400			18 400
Produits consommables	formulations	10 000						10 000				10 000			10 000
Autres frais généraux et achats	Petit matériel : fermenteur	10 000						10 000							-
S/T FRAIS GEN. + ACHATS		38 400			-			38 400	-			28 400			28 400
Laboratoires ou centres techniques	Laboratoire ESE	8 000						8 000				8 000			8 000
Mise aux normes (française et étrangères)	Dossier d'homologation	10 000						10 000				10 000			10 000
S/T PREST. ET S/TRAITANCE		18 000			-			18 000	-			18 000			18 000
Investissements non récupérables (affectés au programme)		-						-				-			-
Amortissements des investissements récupérables (sur durée du programme)		-						-				-			-
Autres frais spécifiques (sur justificatifs)		-						-				-			-
S/T INVEST.+ AMORT.+ AUTRES		-			-			-	-			-			-
TOTAL GENERAL		148 400			-			148 400	-			138 400			138 400

(1) : Taux horaire direct = (Salaires bruts annuels + charges patronales annuelles) / 1 720 heures. Le salaire brut correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié (dont primes) au titre de son contrat de travail avant toute déduction de cotisations obligatoires.

Ces informations sont constituées en un fichier informatisé destiné à l'usage interne de Bpifrance Financement. Il fait l'objet d'une déclaration auprès de la Cnil, conformément à la législation en vigueur.